

Paris, le 3 avril 2026

Sous-direction des ressources humaines
Et des relations sociales
Bureau de la gestion des personnels (RH4)
Section du corps des personnels pénitentiaires
d'insertion et de probation

Mesdames et Messieurs les directeurs
interrégionaux des services pénitentiaires

Madame la directrice de l'Ecole nationale
d'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du
renseignement pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'agence du travail
d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

Madame la cheffe du bureau de soutien à
l'administration centrale

Objet **Correctif à la note du 20 mars 2026 relative à la campagne de mobilité des
conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation au titre de l'année 2026**

Références - Note DGAP/DA/SDRHRS/RH4 du 20 mars 2026
 - Note corrective DGAP/DA/SDRHRS/RH4 du 23 mars 2026

Je vous informe que les agents peuvent désormais formuler leurs vœux depuis le portail Harmonie sur
l'ensemble des postes jusqu'au **jeudi 9 avril 2026 23h59 au plus tard**.

Je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion de la présente note à l'ensemble des personnels
concernés placés sous votre autorité, quelle que soit leur position administrative.

Le bureau de la gestion des personnels de surveillance et des conseillers pénitentiaires d'insertion et
de probation reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le sous-directeur des ressources humaines et des
relations sociales,
Par délégation,

Nadia MEZIANE


**La cheffe du bureau de la gestion des personnels de surveillance
et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (RH4)**
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales